



FICHE D'INFORMATION MÉDIAS

Électricité durable : Rapport annuel 2008

En suspens jusqu'au 6 août 2009, 11 h 30 a.m.

Vue d'ensemble

Le premier rapport annuel sur le programme Électricité durable fait état de la performance globale des entreprises membres de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) en matière de développement durable en 2008. Ces entreprises assurent, sur une base quotidienne, la production, le transport et la distribution d'énergie électrique pour les clientèles industrielle, commerciale, résidentielle et institutionnelle de tout le Canada. L'ACÉ, qui est une association industrielle nationale, représente tous les secteurs d'activités de l'industrie de l'électricité, qu'il s'agisse des entreprises d'électricité à intégration verticale et des négociants en énergie ou encore des fabricants et fournisseurs d'équipements, de technologies et de services.

Le programme Électricité durable, qui a été lancé le 19 février 2009, est une initiative de développement durable à l'échelle de l'industrie élaborée et mise en oeuvre par les entreprises d'électricité membres de l'ACÉ. Implanté sous la direction stratégique du conseil d'administration de l'Association, il porte sur les trois éléments de la durabilité – l'environnement, la société et l'économie – permettant ainsi à l'industrie de l'électricité de suivre une démarche globale en ce qui concerne la gestion de ses impacts afin de préserver l'avenir énergétique de l'ensemble de la société. L'ACÉ et ses entreprises d'électricité membres accordent une telle importance au développement durable que la participation au programme est une condition d'adhésion à l'Association. Dans le cadre du programme Électricité durable, les membres de l'ACÉ ont pris l'engagement d'améliorer de manière continue leur performance globale en matière de développement durable et de rendre compte des progrès qu'ils auront accomplis de façon transparente et opportune. Le programme Électricité durable est encadré par un Comité consultatif public présidé par l'honorable Mike Harcourt, 30^e premier ministre de la Colombie-Britannique.

Électricité durable comprend les quatre principaux éléments suivants :

- Les entreprises d'électricité membres de l'ACÉ doivent adhérer à la Politique de développement durable et de responsabilité des entreprises.
- Les entreprises d'électricité membres de l'ACÉ doivent rendre compte annuellement de leur performance environnementale, sociale et économique;
- Le programme est encadré par un Comité consultatif externe.
- Chaque entreprise d'électricité doit se soumettre à une vérification externe indépendante.

Dans le cadre du programme Électricité durable, les entreprises membres de l'ACÉ mettront en oeuvre des pratiques et des stratégies commerciales innovatrices en vue de répondre aux besoins des





membres, des peuples autochtones, des intervenants et des collectivités au sein desquelles elles exercent leurs activités tout en veillant à enrichir le patrimoine qu'elles légueront aux générations futures.

Pleins feux sur l'enjeu de la durabilité en 2008

La remise à neuf des infrastructures existantes et la construction de nouvelles revêtent une importance capitale pour les membres de l'ACÉ; c'est pourquoi le rapport 2008 sur le programme Électricité durable trace une vue d'ensemble de cet enjeu primordial. Les infrastructures électriques actuelles du Canada sont vieillissantes et la demande d'électricité continue d'augmenter en raison de la croissance démographique et économique. Parallèlement, l'industrie de l'électricité doit faire face à de nombreux autres défis, notamment la gestion des effets des changements climatiques et la nécessité de protéger la biodiversité. Ces défis, l'industrie canadienne de l'électricité doit les aborder dans une optique de durabilité afin que le Canada maintienne son niveau de vie actuel et continue de bénéficier d'une énergie électrique fiable et économique au cours des prochaines décennies. Bien qu'elle soit susceptible de causer, à court terme, une réduction de la consommation d'énergie dans certaines provinces, on ne s'attend pas à ce que la récession économique actuelle infléchisse de manière importante les besoins à long terme. L'Agence internationale de l'énergie estime que, pour combler la demande d'électricité en 2030, le Canada devra investir au total quelque 238 milliards de dollars canadiens (dollars de 2007) dans la production, le transport et la distribution d'électricité. Cela représente près de 12 milliards de dollars par an au cours des 20 prochaines années – soit, en gros, l'équivalent des investissements annuels qui ont marqué la phase d'expansion des années 1970 et 1980. L'électricité est un catalyseur fondamental de l'économie canadienne. Elle représente près du quart de toute l'énergie consommée par les Canadiens; dans la plupart de ses applications, elle n'a pas de substitut viable. Un approvisionnement en électricité fiable et économique est vital pour la croissance économique et la prospérité future du Canada.

Performance en matière de développement durable en 2008

En 2008, la performance globale des entreprises d'électricité membres de l'ACÉ en matière de développement durable a été largement positive à plusieurs égards, y compris au chapitre de la réduction des émissions atmosphériques, de la protection de la biodiversité, de la mise à contribution hâtive des intervenants et des peuples autochtones ainsi que des progrès accomplis en matière d'efficacité énergétique et de conservation. Toutefois, plusieurs défis restent à relever, qu'il s'agisse de la lutte contre les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre ou de l'amélioration de la fiabilité des réseaux par la construction des infrastructures nécessaires au remplacement des actifs vieillissants.

Principaux faits saillants de la performance de 2008 :

- Les entreprises membres de l'ACÉ n'ont versé aucune amende pour non-conformité environnementale.





- Soixante-cinq pour cent des entreprises membres de l'ACÉ ont affirmé disposer d'un plan pour s'adapter aux impacts des changements climatiques.
- Entre 2007 et 2008, les émissions brutes absolues de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NO_x) et de dioxyde de carbone (CO₂) ont diminué de 13 pour cent, de 7 pour cent et de 8 pour cent respectivement.
- Le nombre total de déversements à caractère prioritaire a diminué à 67, son plus bas niveau historique, en 2008, une baisse de 37 pour cent par rapport aux 107 déversements signalés en 2007.
- Quatre-vingt-huit pour cent des entreprises membres de l'ACÉ participantes disposaient d'un système de gestion de l'environnement conforme à la norme ISO 14001: 2004 à l'échelle générale et au palier de leurs installations.
- Les entreprises d'électricité membres de l'ACÉ ont réalisé des économies internes annuelles de 129 GWh au chapitre de l'efficacité énergétique et de 690 GWh au chapitre de la gestion de la demande.
- Pour l'ensemble des entreprises d'électricité membres de l'ACÉ, le taux de fréquence de toutes les blessures a été de 2,88 blessures pour 200 000 heures travaillées (une amélioration de 4,3 pour cent par rapport à 2007) et le taux de gravité des accidents s'est élevé à 21,10 journées perdues pour 200 000 heures travaillées (une augmentation de 30 pour cent par rapport à 2007).
- Les entreprises d'électricité membres de l'ACÉ ont versé plus de 21 millions de dollars à des organismes de bienfaisance enregistrés.
- Les membres de l'ACÉ ont investi 6,4 milliards de dollars dans la remise à neuf d'infrastructures existantes et la construction de nouvelles, dont 3,1 milliards dans le domaine de la production, 1,5 milliard dans celui du transport et 1,8 milliard dans celui de la distribution.
- Soixante-neuf pour cent des entreprises membres de l'ACÉ disposaient de procédures exigeant la consultation ou la mise à contribution précoce des peuples autochtones au cours de la planification des projets.





Principaux défis en 2008

- Une hausse marquée des taux de gravité de toutes les blessures a été enregistrée. Les membres de l'ACÉ prennent ce problème au sérieux et implanteront des mesures en vue de le régler.
- Les émissions atmosphériques demeurent un défi; les membres de l'ACÉ se sont toutefois engagés à améliorer leur performance globale à ce chapitre. On s'attend à ce que la 15^e Conférence des Parties, qui aura lieu à Copenhague, se traduise par l'adoption de nouvelles orientations en ce qui concerne les initiatives internationales d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.

Les membres de l'ACÉ se sont engagés à améliorer de façon continue leur performance en matière de développement durable. Pour en savoir davantage sur le programme Électricité durable et la performance des membres de l'ACÉ, nous vous invitons à nous visiter au

www.electricitedurable.ca

